

# REUNION D'INITIATIVE LOCALE – GRAND DÉBAT MDA

Jeudi 7 mars 2019, de 14h30 à 18h30

Hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer, Paris 8ème  
1er étage, salle "La chambre d'Hélène"

*Début de la séance 14 H 41-*

**François de Verdière (FDV)** présente le débat, dans le contexte de la lettre ouverte envoyée aux politiques, au Sénat, Assemblée nationale, présidents de région et mairies de 25 grandes villes.

La réunion est animée par Nacéra Kainou qui a travaillé sur le site de l'État et fait le joint avec ce que l'on pouvait dire, nous les artistes.

Martine Salzmans a travaillé sur les réponses des artistes à l'*Appel à participation* qu'a envoyé la Maison des Artistes, elle va en restituer les grandes lignes.

**Nacéra Kaïnou (NK)** : Merci à vous d'être présents. Dans les thématiques proposées pour le Grand Débat, il est peu parlé de la culture, nous allons donc respecter les thématiques du gouvernement pour rentrer dans le cadre qui nous est proposé.

Artiste, c'est un vrai métier, mais nous sommes considérés et c'est bien cela le problème.

Le gouvernement nous propose 3 grandes questions pour faire entendre notre voix.

Allez sur le site vous exprimer en plus de ce Grand Débat. Je vous encourage à le faire. C'est une bonne opportunité de dire ce que l'on a à dire.

Mais n'oublions pas que les artistes en France ont des avantages, comparativement à de nombreux pays d'Europe.

Nous vous demandons de vous mobiliser, la MDA c'est vous. Nous allons voir ce qui se passe dans les mois à venir. Prodiguez des doléances, oui, mais surtout des préconisations, des propositions de solutions pour que nous soyons reconnus comme des professionnels de l'art. Le but c'est d'être hyper productifs.

Deux cents artistes sur toute la France ont répondu à l'*Appel à Participation* lancé par la Maison des Artistes. Toutes vos préconisations sont récoltées pour venir épauler notre *Lettre ouverte* sur le dirigisme institutionnel. L'État se contente de s'intéresser à une petite écurie d'artistes, sa politique culturelle est donc très orientée puisqu'une large part de la création française est oubliée.

**Martine Salzmans (MS)** : J'ai fait le travail de récolter dans les réponses des adhérents à l'*Appel à Participation*, les propositions et les revendications qui pourront être prises en relais par la MDA et la SMDA pour nourrir les rendez-vous avec les élus à la suite de la *Lettre ouverte*.

Le contenu des mails a été dispatché en dix rubriques qui correspondent chacune à une problématique particulière. Il faut sortir du mode narratif et rentrer dans l'analyse pour que le malaise soit entendu.

Voici les rubriques :

- Malaise, solitude et sentiment d'exclusion
- La représentativité des artistes
- Promouvoir les arts visuels
- L'art en tant que lien social
- Le statut de l'artiste
- Soutien à la création
- Appels d'offre
- Parité homme/femme
- Améliorer la MDA
- La réforme de la sécurité sociale
- Critique de la politique culturelle officielle

À la suite de chaque question, je lirais des citations des mails reçu consécutivement à l'*Appel à Participation*, qui peuvent rentrer d'une certaine manière dans la question traitée.

Les propositions sont marquées en rouge.

## NK : QUELLE PLACE POUR LES ARTISTES AU SEIN DU GRAND DÉBAT NATIONAL ?

À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage un grand débat national sur quatre thèmes qui couvrent des grands enjeux de la nation, il propose des kits d'organisation et de présentations des thématiques dans lesquels nous devons nous inscrire : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté. Nous avons retenu 3 thèmes et 5 questions sur lesquels nous vous invitons à vous exprimer. La première :

### I. FISCALITE ET DEPENSES PUBLIQUES

Sur 1000€ de dépenses publiques, 22€ concernent la culture.

#### NK : Question 01 :

« Quelles sont les choses qui pourraient être faites pour améliorer l'information des citoyens sur l'utilisation des impôts » ?

(question 01 du Grand Débat « Fiscalité et dépenses publiques »)

Exemple : Quelle transparence voulons-nous concernant les arbitrages culturels et artistiques, en matière d'achat d'œuvres d'art et de soutien à la création ? Autres...

MS : Plusieurs suggestions ont été faites par les artistes :

- Par exemple l'artiste Fred Forest a attaqué l'État en procès pour obtenir la communication du prix d'achat d'une œuvre manifestement surévaluée. Il a perdu son procès. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas continuer à demander la transparence sur les prix d'achats des œuvres par l'État.

- France Do suggère de « Faire appliquer les droits de présentation (...) qui figurent dans le code de la PI »

- Elle est suivie dans cette direction par Marion Dutoit qui demande : « (...) l'obligation de rémunérer les exposants (...) »

- Et par Vincent Faglin : "Tout artiste sollicité par une institution, mairie, centre culturel, artothèque, devrait être obligatoirement rémunéré (...). Demande-t-on à un comédien de jouer gratuitement ? Non."

Aline Bordereau suggère : " Chaque fois que l'on est invité à montrer son travail, on devrait en toute légitimité recevoir un droit de monstration et pas une aumône."

Laurent Vauxion propose « L'idée d'une sorte d'intermittence pour les artistes plasticiens (...) »

Nadine Salem le suit avec la demande d'"allocations" chômage comme pour les intermittents du spectacle. »

Françoise Moulin-Schoen appelle à une réforme fiscale favorable à l'autonomie économique de l'artiste :

"(...) l'artiste doit pouvoir être son propre mécène (...). Il doit pouvoir se constituer une "réserve" non soumise à l'impôt qui puisse lui permettre (...) de faire face aux moments difficiles. (...) les artistes du spectacle (...) bénéficient de l'intermittence qui leurs permet de préparer leur création ! (...) J'ai depuis le début de mon exercice tenter d'être mon propre mécène mais c'est pratiquement impossible. Dès que vous avez un peu d'argent devant vous il se transforme en impôts et charges sociales."

Jérôme Bouchez demande de « Favoriser l'ouverture d'ateliers logements pour les artistes dans les petites et moyennes villes (...) par les bailleurs sociaux. (...) Pourquoi l'atelier logement ? (...) les double loyers et les double charges (...) sont difficilement soutenables et aberrants sur le plan de l'environnement. »

**Luc Rouault** propose de **soutenir une politique culturelle ambitieuse en direction des zones sensibles** : « *Il faut (...) soutenir en urgence les artistes pour des interventions dans les quartiers, les campagnes, dans les écoles, les prisons, (...) les centres sociaux ou médicaux pédagogiques de façon (...) moins timide qu'aujourd'hui (...)* »

**Jean-Marie Noël** propose de **revoir le protocole des Marchés publics** qui s'est beaucoup dégradé. Il dit :

- « *de plus grandes exigences en moyens humains, capacités techniques, solvabilité financière, etc., (...) pour toujours moins de budget (...)*
- *nombreux Appels d'offres avec peu ou pas de rétribution (...) donc travail non rémunéré en cas d'échec*
- *(...) des critères de choix où le budget compte souvent plus que la créativité.*
- *Bref : que dans ce cadre (...) être auteur ou artiste est devenu un facteur dévalorisant. (...)* »

### **Débat :**

**Michelle Vial (peintre)** : Je devrais être à la retraite mais on me la refuse.

Invitée dans un colloque où il y avait des commissaires-priseurs qui disaient qu'ils vendaient bien, avec 14 % d'augmentation de bénéfices par an. Ils ont gagné le gros lot... Ma proposition est **que les métiers qui vivent en aval de la création et qui en vivent grassement contribuent à faire vivre les artistes** pour éviter que les créateurs ne tombent comme SDF, c'est comme s'ils n'avaient pas le droit de vivre !

**Chantal Robiga (peintre)** : Je témoigne de la galère que c'est de vivre de sa peinture. Les manifestations culturelles auxquelles nous participons ne nous paient pas. Ils rémunèrent les musiciens, mais pas les peintres. Maintenant même les institutions nous demandent de l'argent, donc il n'y a pas que les galeries. Pour exposer dans une mairie j'ai en effet payé. On devrait être ferme, dire au gouvernement que ce n'est pas possible ! **Rémunérer les expositions des artistes-auteurs.**

**Yann Lehouelleur (dessinateur)** : Je dessine dans la rue, les touristes aiment mon travail. Mais j'ai découvert que j'étais dans l'illégalité. La mairie ne délivre aucun papier autorisant les artistes à vendre dans la rue. J'ai écrit à la mairie, mais ils ne m'ont jamais répondu.

Notre problème est de trouver de nouveaux espaces, les restaurants, la rue, etc. Les artistes ne devraient pas s'amasser ainsi dans les galeries. Je pose la question, comment populariser l'art ? Nous vendons nos dessins autour de 20 € la pièce. La rue c'est comme ça. Je n'ai pas de facture, cela pose problème.

**Que la mairie de Paris délivre le droit d'exercer ainsi dehors, le dessin et la vente.**

**NK (sculpteur)** : Effectivement, tu as raison, la mairie de Paris organise souvent des **concours** de photos **sur Paris**, mais jamais **de peinture et de dessin**.

**Vincent Lepot (graphiste)** : Comment fait-on pour améliorer l'information des citoyens concernant les impôts ? C'est ça la question ! Nous les artistes nous avons les mêmes problèmes que le reste de la population. Dans le grand débat, il y a une petite possibilité de dire ce que l'on veut. Pour **moi l'urgence c'est que l'on reconnaisse le statut de l'artiste**. C'est notre statut que nous devons défendre. Nous devons nous faire reconnaître pour que les autres nous reconnaissent.

**Anna Stein (peintre sculpteur)** : Je voudrais parler des espaces dans lesquels les artistes pouvaient exposer jusqu'à récemment mais qui ne sont plus accessibles aujourd'hui. **Il faut utiliser les impôts pour les artistes, pour libérer ces espaces !** Je pense par exemple au Couvent des Cordeliers, au Musée d'art moderne, il y avait une salle à la disposition des artistes. Exposer dans une mairie ce n'est pas très valorisant. **Il faut des espaces, des lieux gratuits consacrés à l'art.**

En 2007, j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de fausses galeries rue de Rivoli qui vendaient des tableaux d'importations avec de la mauvaise peinture très commerciale qui brouille le marché de l'art.

**NK (sculpteure)** : C'est le problème des galeries qui se font payer. La MDA demande de refuser d'exposer dans ces galeries.

**Marianne Guedj (peintre)** : Sur la question du budget de la culture. Au lieu de parler des dépenses, pourrait-on parler des gains ? **Les artistes sont la cheville ouvrière de ces gains.** Que serait une société sans artistes ?

**Mary-Ann Beall** : On parle des dépenses, mais les gains : qu'est-ce que cela rapporte à l'État en terme d'image ? Les artistes, nous sommes à la base des gains ; que serait une société sans les artistes, sans théâtre, sans poésie. Que ferait la société sans artistes, regardons dans les dictatures, que se passe-t-il ? Ma question est que rapportons nous en termes de gain ?

**Etienne Trouvers** : J'abonde dans le sens de la dame qui parlait de la disparition des lieux d'exposition. Du lien social qui ne coûte pas grand chose. Encourager ce lien social qui ne coûte pas cher à la société. Pourquoi tous ces bâtons dans les roues ? **Proposition : multiplier les lieux d'exposition gratuits !** Je voudrais parler de la fiscalité. Nous sommes en train de passer d'une société verticale à une société horizontale. Cette dernière ne permet pas à l'information de remonter du bas vers le haut. Donc malaise, l'idée des gilets jaunes c'est de mettre en commun les compétences des uns et des autres. Autrefois il y avait la galette des rois, celui(celle) qui avait la fève devenait roi. Avec la galette des rois il y avait du hasard, on peut imaginer ce que cela serait avec des gens compétents. Il pourrait y avoir un tirage d'œuvres professionnelles, une sorte de **tirage au sort de mise en valeur d'un artiste de la MDA.**

**Jean Luc Guinamant** : On pourrait peut-être **demander de la transparence au sujet des concours, ce qui commande les choix, ceux qui allouent, l'estimation du budget et l'attribution des budgets.** Pour connaître qui sont **les personnes qui sont dans les jurys, quels sont les critères et quelles sont les sommes en jeu ?** Est-ce que les jurys sont rémunérés ? Il devrait y avoir en amont une **obligation d'information sur ce qui se passe dans les concours. Que cela soit communiqué à la MDA.** Nous sommes une population d'individus, si personne n'accepte de travailler sans rémunération, les choses changeraient !

**FDV (plasticien)** : Une mairie qui organise des expositions ne demande pas à tous les artistes de se déclarer car ces artistes sont des habitants et des électeurs. On a 120 000 artistes qui travaillent au noir en plus. Si on n'arrive pas à s'harmoniser sur ce sujet, on n'y arrivera pas.

**NK** : Nous demandons de ne pas cautionner les galeries qui se font payer. Nous demandons aussi **que le droit de monstration soit appliqué.**

**Sabine Samélé (peintre)** : Améliorer la situation des citoyens par leurs impôts : serait-il possible sur la feuille d'impôts, **à la rubrique déduction et abattements, de noter l'acquisition d'œuvres d'art avec sur la facture de l'artiste le numéro SIRET et APE faisant foi ?** Cette facilité inciterait nos acheteurs à acheter.

**Fabien Hess** : Je viens d'arriver dans le milieu. Le social dans les communes, c'est le moyen de se faire de l'argent. Pourtant bien qu'il y ait des rentrées d'argent, celui-ci ne se redistribuent pas aux artistes. Puis il y a le problème des grosses entreprises qui se font défiscaliser en achetant des tableaux. Plus on vend des tableaux, plus on est connu. Un artiste qui se met sur le marché doit viser de se faire une place dans un milieu lucratif pour les artistes. De plus, l'artiste doit être reconnu par l'État... Une saison ça marche et une autre pas.

**Ghislaine Escande** : Les achats vont à très peu de personnes. Le Prix du Livre Inter : voir le modèle expérimenté avec un jury de citoyens France Inter. Il faudrait **mettre des cotas pour réserver une partie des achats à la diversité des artistes.** Penser à un nombre d'artistes achetés. **Mettre en place un jury de citoyens pour les achats d'œuvres.**

Pour les expositions personnelles, demander soit un droit de monstration, soit l'achat d'une œuvre.  
Pour les galeries payantes, on n'y rencontre que nos amis...

**Céline Mainvielle (peintre)** : Je dessine, je devrais me nommer plasticienne. J'ai fait 5 ans de Beaux-Arts il y a 15 ans. Je comprends ce que vous appelez le dirigisme culturel. Le 1 % de l'État : l'accès ne se fait jamais, ce n'est pas une question de qualité de l'œuvre, c'est plus le fait de faire partie d'une cour. Mon collègue de même promotion a été choisi par l'institution, il vend, il a un atelier, lui vit très bien, il a des avantages fiscaux. On n'a pas la même vie. Je cherche une solution. Mais comment **donner accès à ce soutien : l'achat par l'État** ; mais le fameux soutien à la création, comment peut-il devenir plus transparent ? Comment se fait cet accès ? La porte, où est-elle ? Le contact ne se fait jamais, on ne fait pas partie de la famille. On est face à l'adversité.

**NK** : c'est compliqué

**Alida Agrica (sculptrice, peintre et photographe)** : J'ai fait 4 ans à l'École des Arts et Métiers. Je suis en France depuis 31 ans, aujourd'hui je suis SDF. L'argent public est bloqué, il faut le débloquer. **Où est cet argent destiné aux artistes ?** Je reçois une retraite ridicule. Je ne trouve pas normal à un certain âge de travailler.

**Hélène Barbe (peintre)** : On devrait **encourager les villages l'été à faire des expositions, organiser des résidences, sensibiliser le public un peu partout...** Il est possible de trouver de l'argent pour cela. Il faudrait aussi penser à une formation informatique car je n'y arrive pas.

**NK** : Aller sur notre site, on a l'AFDAS pour la formation, le lien est sur la maison des artistes.

**Christophe de Cologne (photographe)** : L'état est un syndic : réunions, votes pour le choix des enveloppes et l'utilisation de l'argent, les chiffres circulent, les interpellations d'artistes aussi. Les locaux deviennent des commerces au lieu que cela soit des lieux d'artistes. L'état a besoin d'un certain niveau financier pour que les informations circulent. Il faut donner les chiffres du nb d'artistes concernés par tel ou tel problème.

**Pauline Baste Morant (sculptrice)** : On est de plus en plus d'artistes et il y a de plus en plus d'acheteurs, mais on ne peut pas vendre si on ne se fait pas voir. **L'état devrait pouvoir mettre à disposition des artistes des espaces, gérer par les artistes eux-mêmes avec leur expertise**, chacun choisirait trois artistes capables d'exposer ensemble, on créerait des univers ainsi. Les habitants pourraient voir un travail de qualité. Je trouve que pour les salons qui demandent beaucoup trop d'argent, nous sommes une cible formidable pour les prédateurs car nous avons besoin de montrer notre travail.

**Ivanka Tzekov (peintre)** : J'ai une expérience de vente aux enchères. On ne prend plus que des artistes contemporains. On ne veut que des riches, des œuvres qui coûtent super chères. J'avais une cote, mais elle est insuffisante pour que le marché des enchères s'intéresse à mon travail.  
On ne vend rien là où je vais à la Bastille toutes les semaines. Le social, cela ne paye pas, on est bénévoles. Sur le plan des aides, je ne reçois rien. Je vis sur les droits de mon mari qui est à Pôle Emploi, je n'ai pas droit au RSA. Il faut que les gens soient informés de la situation. La MDA devrait s'en occuper. Je témoigne que la Mairie de Paris ne paye pas. **Les institutions municipales devraient obligatoirement payer les artistes plasticiens.**

**Louison Coulon** : Je suis d'une génération qui connaît l'informatique. Il y a des sites qui regroupent des projets comme le CNAP. La MDA devrait faire le pont entre nos projets et ces plates formes. Au niveau local, il y a du budget pour ce genre de projets mais il faut que les liens se tissent. **Tisser des liens entre la MDA et les plates-formes de projets.**

**NK** : À la MDA nous avons l'idée d'un compagnonnage entre un jeune et un vieux graphiste pour créer du lien.

**Jean-Claude Ogier** : L'art n'est pas suffisamment visible en France. En Allemagne vous trouverez de la peinture chez tous les médecins, pas en France.

Je suggère de **constituer des groupes de travail pour rassembler du monde de différents horizons** : politique, art, sciences, etc... Il faut prendre au cinéma ce qu'il a de bien. Une de ses bonnes idées, la taxe additionnelle. Une taxe sur les œuvres très chères aussi serait bien.

**Virgine Santeli** : Je vous remercie pour ces belles propositions.

**Christine Hado** : Beaucoup parlent de travailler en association auprès des mairies. J'ai travaillé à Belleville pour des femmes migrantes. Dans ce genre de milieu, il y a beaucoup de travail à faire pour changer le regard. Pourrions-nous amener les politiques à changer de regard ? Si dans les quartiers, tout le monde avait accès à l'art, on aurait tous envie de travailler ; mais on arrête car c'est du bénévolat.

**Michèle Katz** : Je propose de taxer au profit des artistes toutes les grosses fortunes (Arnaud, 4è fortune de France) qui font d'immenses bénéfices sur le dos de l'art, grâce aux 66% de la loi Aillagon.

**NK : Question 02 :**

**« Quels sont les domaines prioritaires où notre protection sociale doit être renforcée ? »**

(question 08 du Grand Débat « Fiscalité et dépenses publiques »)

Les artistes font partie des populations les plus touchées par la précarité, n'est-il pas nécessaire de les protéger conséquemment ?

Que pouvez-vous suggérer concernant la Sécurité Sociale, CAF, URSSAF, Pôle emploi, le RSA ?

**MS** : Les artistes plasticiens sont une population particulièrement mal lotie du point de vue des remboursements sécu et des aides d'État. Par exemple **Denis Pugnère** suggère que : "*La couverture "maladie professionnelle/accidents du travail" nous soit accordée, (...).*" Car elle ne l'est pas au jour d'aujourd'hui.

Concernant le **RSA**, les artistes qui le perçoivent souffrent des exigences d'une administration aveugle :

**Gauthier Schoonover** témoigne des contradictions que rencontrent ces artistes : "*Je vis du RSA (...) Mais pour obtenir le RSA, je dois être à Pôle Emploi, alors que je ne recherche pas d'emploi.*"

**Adjabroux** développe la situation : "*(...) en tant qu'artiste, on a un SIRET, (...) on prospecte, (...) on crée donc on est indépendant, mais en touchant le RSA, on nous oblige à rendre des comptes sur nos démarches avec en prime (...) des brimades (...) et une épée de Damoclès sur la tête (...)*"

« (...) pourquoi suis-je obligée de cocher que je cherche un travail puisque j'en ai déjà un, (...) c'est anxiogène (...) *je souhaiterais que Pôle Emploi laisse les artistes tranquilles* (...) j'aimerais bien peindre en sécurité sans me torturer avec les rdv menaçants (...) ».

**François Legrand** exprime la même oppression « (...) *qu'ils arrêtent de nous menacer de retirer l'allocation du RSA !!* »

**Eric Winzenried** attire l'attention sur la Prime d'activité " (...) *La prime d'activité pour les artistes professionnels doit impérativement être modifiée dans (...) ses conditions d'attributions.*"

"*Quand l'administration ne donne pas cette prime à un artiste en difficulté, mais qui travaille à plein temps, et qui est actif et consciencieux, c'est qu'elle sous-entend qu'il n'était pas en activité. Pourtant cette prime d'activité peut modifier les conditions économiques de son quotidien et ses projets futurs.*" *Que l'activité tienne compte du travail accompli et non pas seulement la recherche d'emploi pour un artiste qui n'en cherche pas !*

Quant à **Michelle Vial**, elle attire l'attention sur les frais professionnels « (...) faire accepter la spécificité du statut de l'artiste qui a besoin de matériel pour travailler (...). »

L'administration considère que la vente d'une œuvre équivaut à un salaire net. En cas de vente, le prix est déduit de l'indemnité de RSA, ASS ou Handicape, sans tenir compte des frais.

C'est ce que confirme **Nanou Parent** à propos des artistes handicapés pensionnés qui vendent leurs œuvres : "Leurs pensions (...) sont réduites (...) proportionnellement au montant de leurs rentrées. Exemple un handicapé qui (...) reçoit 1200€, s'il vend une œuvre à 600€, il ne touchera que 600€ des institutions. " Si bien qu'en cas de vente l'artiste gagne moins que s'il ne vendait rien, à cause de cette ignorance des frais professionnels. **Que Pôle emploi ou la MDPH tiennent compte des frais professionnels des artistes "pensionnés".**

**Patrice De Santa Coloma** désire pour sa part : "Ne pas avoir à payer de cotisations Urssaf si les revenus annuels sont nuls. **Opter pour un pourcentage en fonction des encaissements. On paye sur une base forfaitaire de 7500€ même si on encaisse rien. "**

### Débat :

**Michelle Vial (peintre)** : Je suis au RSA depuis plusieurs années, je passe pour une feignante. J'ai réussi à avoir un petit boulot qui me donnait 70 € par trimestre. Ils m'ont bloqué mon RSA pendant des mois et ils ont réussi à le transformer en dette, on me le déduit ! Il faut toujours passer par la CAF pour toucher une aide en attendant que la situation se résolve. Là il faut s'entretenir avec des personnes qui vous parle comme à un chien et qui ne veulent pas prendre conscience que les artistes existent.

Que les corporations qui vivent de l'art reconnaissent notre travail et nous les artistes avec !

Il faut faire quelque chose pour attester que les artistes sont en activité. **Mettre au point le statut social de l'artiste.**

**Véronique Caro (graphiste 3D)** : Je vis en jonglant sur trois statuts différents. Pour moi, il n'y a pas de cases ; cette envie de nous mettre dans des cases n'aide pas toujours. Dans tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent, vous avez le réflexe de vous présenter dans une case. Mais vous n'êtes pas tous seuls face à ces problèmes. D'autres artistes sont allés voir Macron. Chacun fait son truc de son côté. On devrait se réunir pour plus d'efficacité.

**Je pense que les cotisations sociales des artistes devraient être payées par les corps de métiers qui vivent autour de l'art (Fondations, Tourisme, Musées, Maisons de ventes, etc..).**

Si vous êtes malade, la sécu se pose la question de vos cotisations. Ils mettent un an et demi pour examiner la situation et pour vous rembourser 3 jours.

**Yann Leheouleur** : Je voudrais rebondir sur le problème de la CAF. Sans matériel je ne peux pas faire de bon travail. Alors je demande des aides et la seule chose qu'ils peuvent faire c'est d'effacer mes dettes lorsque je montre mes factures. On est obligé d'investir pour bosser. **Il faut faire connaître cet aspect de notre travail, montrer les exigences du métier, le prix des matériaux.** Le gain comprend une part d'investissement. **Un gain de vente, ce n'est pas un argent net.**

**Vincent Lepot** : En tant qu'artiste, on doit déclarer ses gains. Tous les frais professionnels sont déduits des gains. J'ai eu des opérations, j'ai touché des indemnités journalières.

**Laurence** : J'ai 3 statuts pour m'en sortir. Les artistes sont individualistes et ont du mal à s'en sortir. Les intermittents du spectacle ont plus l'habitude de travailler en équipe. Ce que vous avez dit sur le fait de se fédérer, cela permettrait de se faire entendre. Il faut quitter l'individualisme.

**Etienne Trouvers** : On parle de protection sociale. Certains pays ont testé le revenu universel. Nous oscillons entre la médiocrité et la sous-culture. **Je propose l'idée d'un Pass-matériau, remboursé à 80% ou autres.**

**Christophe de Cologne** : On parle de dessinateur, de peintre, mais je propose au niveau social, qu'on ait tous

le statut d'auteur.

**NK** : De fait nous sommes tous Artistes-auteurs

**Virgine Santelli** : J'ai écrit plusieurs fois à M. Hollande, à Emmanuel Macron que certaines personnes ne peuvent pas être autre chose qu'artiste. Ils ne sont pas recyclables en autre chose. Les artistes sans logement, cela ne devrait plus exister. Faire des expositions collectives, nous achetez entre nous, serait une piste. **Il faut permettre aux artistes de vivre de leur art, pas leur demander de faire un autre métier.**

**Françoise Valenti** : **Pourquoi payons-nous sur 115 % de bénéfices ? Et pourquoi pas 100 % ?** Je paie, fort heureusement, mais j'en est marre !!! Est-ce que le boulanger, et les autres travailleurs payent 115 % ? **Il faut faire abroger ces 15% du bénéfice supplémentaires !**

**Hélène Barbe** : j'ai fait des conférences à Moscou, et j'ai découvert que les étudiants en art étaient subventionnés s'ils avaient à côté un travail se rapprochant des commandes de l'État. Alors on créé du travail comme cela.

**Mary-Ann Beall** : On paie nos impôts sur 115% du bénéfices, mais de l'autre côté quand il y a des indemnités journalières elles sont calculées sur 100% du bénéfices pour 365 jours, comme si on travaillait 7 jours sur 7 ! **Il faut faire abroger ces 15% du bénéfice supplémentaire !**

**Isabelle Augé (peintre)** : Je vis de la peinture depuis 20 ans et je vois ma marge de manœuvre se réduire petit à petit. Je suis très en colère. Merci à la MDA de m'avoir payé mes cotisations sociales pendant que j'étais malade !

Par ailleurs, j'ai retrouvé mes peintures sur un site, sans les avoir mises. Heureusement que l'ADAGP est là pour nos droits.

**Au bout de 10 ans quand on a prouvé que l'on vivait de sa peinture, on devrait toucher une intermittence.**

Je vais dans la rue, pour mes fins de mois, sur les marchés aussi, j'y retrouve Yann.

Une cliente médecin a arrêté de m'acheter car un médecin n'a plus le droit de défalquer de ses impôts, car c'est maintenant considéré comme du luxe. **Je souhaite que la MDA nous transmette ce genre d'informations au moment où elles sont votées,** que l'on soit au courant de nos droits, droits enlevés.

---

**NK : Question 03 :**

**« Y a-t-il d'autres points sur les impôts et les dépenses sur lesquels vous souhaiteriez vous exprimer ? »**

(question 11 du Grand Débat « Fiscalité et dépenses publiques »)

Suggestions :

La non-représentativité de la diversité réelle de la scène artistique des arts visuels

Les dépenses publiques concernant la culture sont-elles à la hauteur du rôle qu'occupent les artistes au sein de la société ? Comment innover en termes de financement public de l'art ?

Par exemple :

-Étendre l'application d'un 1% artistique à de nouveaux champs ?

-Étendre la défiscalisation des œuvres d'art aux particuliers ?

-Taxer les GAFAM (géants du Web : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft)

-Défendre le système des droits d'auteurs à la française à l'échelle européenne. Autres...

**- MS :** À propos des 1%, **Colette Sonzognis** raconte qu'en " (...) tant que Présidente du Comité de surveillance de l'ADAGP, elle a demandé à ce que le **1% artistique devienne obligatoire** : il suffit pour cela que (...) l'appel

à artiste soit inscrit automatiquement au même titre qu'un électricien, plombier, plaquiste, charpentier etc. » Elle propose « *d'invoquer le détournement de fonds lorsque le 1% n'est pas utilisé (...)*. Et que « *La directrice de l'ADAGP devrait intervenir auprès du MCC pour faire évoluer le droit au 1%.* »

**Denis Pugnere** précise que : "*Une vraie obligation de l'application de la Loi sur le 1% artistique lors de la construction ou la réhabilitation des constructions publiques a bien été enregistrée le 24 janvier 2019 à 15h32.*"

**Christine Houssay** dénonce comment certains 1% échappent aux artistes « *Les graphistes en signalétique (...) déchargent les budgets les architectes, (...) en réquisitionnant (...) le fameux 1% culturel (...)*. »

Cette réalité pose la question de la définition d'une œuvre culturelle qui serait d'un autre ordre que le travail d'un graphiste en signalétique.

Quant à **Jérôme Bouchez**, il propose *d'étendre les droits d'auteurs*, « (...) pour toutes expositions (...) dans un lieu privé ou publique (...) comme c'est la règle pour la musique, la vidéo ou le cinéma. (...) » et de « *Lutter pied à pied pour que les droits d'auteurs priment (...) sur les prétentions des GAFAM. (...)* »

**Despres** propose d'« *Offrir à chaque artiste plasticien (...) une fois dans sa vie, ou une fois tous les dix ans, une aide à la création ou à l'exposition, (...) du même montant pour tous.* »

**Jérôme Bouchez** propose pour sa part : " (...) *le modèle de la taxe additionnelle du cinéma français doit être copié. Un pourcentage sur les ventes des grosses galeries d'arts et des salles des ventes, les billets d'entrées dans les musées pourraient être dédiés à (...) l'ensemble des artistes (...) professionnels (...)*".

Mais comme les musées ont une comptabilité très tendue, je suggère plutôt que *cette taxe soit appliquée aux fondations en proportion des avantages fiscaux générés*, et aux grosses maisons de vente.

Concernant les incitateurs fiscaux, **France Do** propose de " (...) *stimuler le marché (...) avec une aide au premier achat des particuliers en galerie.*"

Et **Dabrowewa** souhaite *élargir la défiscalisation* pour l'achat d'une œuvre d'art "*sous certaines conditions aux personnes privées.*"

### Débat :

**Jean-Marc Bourgeois** du SMDA est présent, il répond à la remarque d'Isabelle Augé. Il confirme ce qui a été dit au sujet des médecins. La 3<sup>e</sup> œuvre n'ouvrant pas à une défiscalisation, était une erreur.

Par ailleurs la taxation des GAFAM, à ne pas les louper. Les droits d'auteurs sont en train d'être discutés à Bruxelles, au niveau européen. L'ADAGP est sur le coup. Il y a plein d'autres pays européens où les artistes n'ont pas les mêmes droits qu'en France. Sur les GAFAM, faites attention, des choses vont être votées dans les mois qui viennent ! Veillez à ce que les droits d'auteurs soient bien reversés aux artistes, surtout s'il y a une société entre deux, l'argent peut être pris et ne pas nous revenir !!!

Pour le médecin il y a confusion, ils ont le droit. Pour la déco avant il y avait un plafond de 500 €. Bercy l'a baissé mais c'est sans rapport avec l'achat d'une œuvre d'art.

**FDV** : L'article 128 dit qu'une profession libérale peut acheter. La défiscalisation d'une œuvre d'art concerne les entreprises et professions libérales (SA, d'une SARL, ou d'une EURL) relevant de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu (BIC ou BNC). Les entreprises qui achètent une œuvre originale d'artistes vivant peuvent inscrire cette acquisition à un compte d'actif immobilisé. Les œuvres d'art achetées sont ainsi amorties sur 5 ans dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

**Michèle Katz** : Nous sommes à une époque où les œuvres circulent beaucoup sur les plateformes Internet. Le problème concret est le suivant, si vous travaillez avec des vidéastes, comme c'est mon cas, ils mettent vos vidéos sur You Tube pour se faire connaître s'est bien. Mais sans que l'artiste ne maîtrise rien. Et l'ADAGP

n'a rien fait.

**NK** : Inscrivez-vous à l'ADAGP, c'est très important ! Si vous voyez que votre travail est repris sur internet, signalez-le à l'ADAGP. Ils ont mis en place des logiciels qui vous permettent de rentrer une dizaine de vos œuvres.

**Christine Hallo** : Je croyais que l'on avait aucun droit si l'on édite sur Facebook.

**NK** : En effet, il n'y a pas de droit d'auteur sur les réseaux sociaux.

**Christophe de Cologne** : En photo on a le droit d'auteur qui fonctionne seulement si la photo est signée. Il faut mettre en place un filtre qui signe votre photo.

**Véronique Caro** : Oui mais quelque fois ils gomment les noms.

Par ailleurs, je cherche à cracker les concours. Quand on est censé payer pour participer à un concours, alors qu'il n'y aura qu'un seul gagnant. Ils se font ainsi beaucoup d'argent. Entre le nombre d'inscriptions payantes et un seul gagnant !

**Chantal Robillard** : La seule fois où j'ai été bien payée, c'est par l'ADAGP, c'est à l'occasion d'une émission de télévision "Thé ou Café". Mes œuvres ont été prises, j'ai servi de décors à Luc Ferry. Pourquoi ne peut-on pas obtenir la même chose des autres institutions ?

**Caroline Audry (poétesse)** : Pourquoi pas dégager un salaire pour les artistes au lieu qu'ils soient déclassés par le RSA ? J'habite dans l'Essonne et j'ai la chance de participer à des tas de salons, mais je me trouve coincée entre les retraités qui bien entendu ne paient aucune prestation sociale. Avec le RSA je ne peux avoir accès aux ateliers qui viennent d'être construits. Je suis hors circuit, je ne peux pas payer. À *La Condamine* j'ai essayé de rencontrer d'autres artistes mais je n'y arrive pas. Je souhaite recevoir un salaire minimum payé par les GAFAM.

**NK** : Oui on prend le risque d'être refusé si on demande le droit de monstration.

**Laurence De Mariave (peintre graveur)** : Je vois plein de personnes nanties qui sur le tard s'improvisent artistes. Ils se vendent plus chers que les artistes, et prennent leurs places. Je suis très en colère.

**Miene Mathon** : Par rapport aux mairies, aux artothèques, il faut continuer à penser dans ce sens. La carte e.com, pourquoi tous les artistes n'auraient-ils pas cette carte. Comment l'obtenir ?

Quand on n'est pas chômeur, handicapé... on n'a pas la gratuité sur les transports. Pourrait-on avoir la gratuité sur les transports en tant qu'artiste ?

**Fabien Hess** : Signal d'alarme sur les grandes plate formes, des voraces ! Sur les plateformes, le travail des artistes est exploité en Chine ou ailleurs. Ils ont des publicitaires qui sont payés pour exploiter notre travail. Il faut que vous en soyez informés. Je parle des banques d'images, Google, tout cela peut être exploité, vous n'aurez pas de sécurité en tant que créateur, dès qu'on met des images sur les plateformes, elles ont des personnes qui sont payées ... nos images ... notre travail peut être pompé, un danger ! Dès que vous êtes reconnu, votre travail peut être suivi, protégé et pistable.

**FDV** : Il faut s'inscrire à l'ADAGP, c'est facile. La MDA vient de conclure un lien avec une petite start-up, Ypocamp, qui suit nos œuvres sur la toile car vous enregistrez vos images. Elle permet d'avoir une preuve juridique de dépôt.

**Desmerges** : J'avais été appréhendé par une institution d'art contemporain pour faire une expo. Je devais

être payé pour l'expo 5000 €. Le contrat été bien établi, mais aucun paiement n'est venu. Il y a eu un grand nombre d'échange de mails pour rien. Que dois-je faire ?

**NK** : La MDA donne des consultations gratuites de juriste ; vous devriez prendre rendez-vous.

**Michel Rival (sculpteur)** : J'ai donné des heures d'enseignement payées en tant que salarié, je n'ai pas réussi à être payé en honoraires. Puis-je déclarer ces heures d'activités annexes en revenus accessoires MDA ?

**Philippe Lefèbre** : Les mairies ne paient pas ! Il faudrait être aidé par **des textes à en-tête MDA qui permettrait d'être pris au sérieux et payé.**

---

## II. DEMOCRATIE ET CITOYENNETE

**NK** : Question 04 :

**« En dehors des élus politiques, faut-il donner un rôle plus important aux associations et organisations syndicales et professionnelles ? »**

(question 02 du Grand Débat « Démocratie et citoyenneté »)

Si oui quels rôles souhaitez-vous voir jouer à la MdA et au SMdA ?

Les acteurs publics autorisent les artistes "amateurs" à vendre sans qu'ils soient à jour de leurs obligations sociales et fiscales. Cette pratique constitue une concurrence déloyale qui porte préjudice à notre profession.

**MS** : **Brigitte Barberane** soulève ce problème : " *L'Article 11A de la loi relative à la liberté de création nous oblige à nous confronter à la concurrence déloyale (...) des travaux des amateurs à faible coût (...). Cet article (...) autorise à tirer des revenus des (...) loisirs. Les (...) amateurs ont toute latitude à se conduire "en professionnel" sans en assumer les charges sociales. (...)* "

**Aurélie Salvaing** s'interroge sur **la représentativité des artistes** : " *Comment faire évoluer notre profession si nous n'avons aucun représentant (...) qui participe aux (...) décisions et défende nos intérêts ?* "

**Serge Reynaud** rêve qu'" *Une commission de trois personnes élues (...) par les membres de la MDA serait présente à toutes les délibérations, discussions et décisions du ministère de la culture concernant les arts plastiques. (...) Le rôle de cette commission sera de (...) favoriser la transparence, permettre la diversification des expressions plastiques et de sortir du dogme idéologique en cours. (...)* "

Et **David Léger** souhaite séparer le jugement artistique et la dépendance financière : " *(...) que toutes les commissions soient représentées par des syndicats, centre d'art, galeries, sans aucun lien financier avec les DRAC (...) que tous les membres du jury soient défrayés au même prix automatiquement sans avoir à faire des démarches administratives. »*

**Nadine Salem** souhaite que la MDA joue rôle promotionnel : " *une (...) aide de la MDA pour les expositions, comme aux Ateliers d'Art de France. (...) La possibilité d'être vu par des professionnels (galeristes, commissaires d'expositions), sans conditions de diplôme ou d'âge. »*

Et **Armelle Blary** insuffle à la MDA une dimension plus puissante : « **La Maison des Artistes doit être en mesure de proposer un projet puissant qui (...) défende le cœur de notre métier, (...) l'art sous toutes ses formes, (...) des projets sur tout le territoire (...) bref donner aux artistes les moyens d'être fiers de leur engagement (...). Car le statut d'artiste professionnel ne se résume pour l'instant qu'au paiement des obligations sociales. À cela devrait s'ajouter une reconnaissance sociale car nous produisons du lien (...). Nous sommes des êtres sensibles, politiques au sens ancien, et en cela nécessaires au bon fonctionnement du collectif. »**

## Débat :

**Tsulamin** : Pour être artiste il faudrait d'abord avoir fait des études d'art, comme dans n'importe quel métier !

**Sabine Samélé** : Y aurait-il **une intervention possible de la MDA auprès des différentes instances officielles, mairies et autres pour négocier les droits** dont nous avons parlé.

**FDV** : Le SMDA a été créé pour pouvoir exiger des institutions ce qui est nécessaire.

**Sabine Samélé** : Je me suis fait mal comprendre. Je parle de choses qui n'existent pas encore. Que la MDA fasse de nouvelles démarches.

**Vincent Lepot** : pour revenir sur le rôle des associations, l'état se bat pour faire disparaître les corps intermédiaires. **Pour les syndicats, il y en a des centaines, ne faut-il pas les refonder en un seul.**

**FDV** : Nous avons demandé il y a dix ans au Ministère de considérer la MDA comme un syndicat. Ils nous ont répondu que l'agrément Sécurité Sociale était en contradiction avec le rôle d'un syndicat.

**Vincent Lepot** : Maintenant que la MDA n'a plus l'agrément, il pourrait devenir syndicat ?

**NK** : mais le SMdA existe déjà !

**Isabelle Augé** : **Serait-il possible d'être plus au courant de ce que fait le SMDA ?**

**FDV** : Il faut visiter le site de la SMDA et celui de la MDA.

**Etienne Trouvers** : C'est le tonneau des Danaïdes. **Je propose que les grandes expositions soient taxées pour payer les droits de présentation des artistes vivants.** Pourquoi devons-nous payer plein tarif sur les expositions du musée Jacquemart André ?

**Michelle Katz** : Il est vrai que la SMDA et les syndicats d'artistes ont eu une histoire difficile. Mais il me semble que la chose la plus scandaleuse soit ce qui se passe au niveau des FRAC et des DRAC. Plutôt que d'avoir des syndicats qui font des engagements ponctuels, ne pourrait-on pas avoir **une représentation des syndicats dans les commissions de la DRAC et autres...** Des commissions où il y aurait des artistes experts pour les achats d'œuvres.

Depuis 2008 la banque Lehman Brothers a épuisé les fonds de la classe que sont nos clients. Les ventes privées sont devenues beaucoup plus difficiles.

**FDV** : La lettre ouverte dit exactement ce que vous dites. Mais je ne suis pas sûr que l'on gagnera.

**NK** : Bravo pour votre dynamisme à 83 ans (à Michelle Katz)

---

## III. ORGANISATION DE L'ETAT ET DES SERVICES PUBLICS

**NK : Question 05 :**

**« Estimez-vous avoir accès aux services publics dont vous avez besoin ? »**

(question 06 du Grand Débat « Organisation de l'État et des services publics »)

Suggestions :

Pensez-vous avoir accès aux DRAC, FRAC, services culturels des Mairies, Musées et Ministère ?

Problème du droit de présentation public rarement appliqué.

Quelles autres rémunérations en droits d'auteurs pourraient être envisagées pour les artistes-auteurs ?

**MS : Nathalie Cirino** considère justement que le problème est « (...) *la non rémunération des artistes (...) par les institutions (...) qui laissent à la charge de l'artiste les déplacements, la manutention, l'installation, la présence au vernissage, le démontage, la restauration, l'hébergement. (...) Souvent pour une population désintéressée par l'art, pendant que les politiques se félicitent mutuellement de leur dynamisme.* »

De la même façon « *Aucune rémunération pour animer des conférences, assister aux réunions de préparation à l'initiative du département par exemple dans le cadre des Journées de la femme. Les interventions (...) dans les écoles ont une rémunération imposée, (...) en dessous de sa valeur/travail.* »

**Françoise Golobic** va dans le même sens : « *Reconnaitre notre travail (...) en nous finançant lorsque nous préparons une exposition quand elle est programmée ! (...) que nous n'ayons pas à faire allégeance (...) pour avoir seulement le droit d'exister !* »

**Vincent Floderer** témoigne aussi de l'état catastrophique des soutiens institutionnels « *Budgets réduits à l'état de miettes, tarif interventions scolaires DRAC inchangés depuis deux décennies au moins ! Quand ils ne sont pas simplement nuls, ou qu'on ne nous demande pas carrément de financer nous-mêmes (...) nos interventions.* »

**Adjabroux** évoque l'indifférence de la Drac : " (...) *je souhaiterai que la Drac s'intéresse (...) aux artistes et soit plus solidaire (...) en créant une allocation de recherche artistique, une aide (...) pour nos matériaux (...) sans remplir des conditions élitistes (...)*"

**Christine Houssay** souhaiterait que la politique culturelle ne se réduise pas à donner des subventions : « (...) *le service de l'Etat, donc du plus grand nombre, (...) ne se manifeste que par le montant des crédits accordés, et pas assez par des directives de soutien aux artistes.* »

Mais **Marie-Kathrin Daspert-Reiter** pointe du doigt ce que donnent ces directives mal comprises : « *Donc si vous n'êtes pas « classé » art contemporain, de multiples lieux vous sont (...) inaccessibles. Ce qui est de l'Art est décrété par des fonctionnaires de l'art. (...)*

**Alsican** témoigne de l'abus de pouvoir des institutions : « *une galerie d'art crée par une association d'artiste (...) a reçu (...) auprès de la Drac pour toute réponse : que son accord serait soumis à la condition que la Drac (...) décide du choix des artistes exposés.* »

Elle évoque aussi la tendance de l'institution à mépriser les artistes : « (...) *entendu lors d'un vernissage du Frac (...) de la part de la directrice de la Drac (...) : « de toute façon dans le Nord, il n'y a pas d'artistes de valeurs ! (...) Il s'agit bien évidemment d'anecdotes mais celles-ci (...) témoignent de l'inintérêt des institutions pour les artistes de la région (...).* »

**Abel** évoque comment il s'est senti exclu de la politique culturelle officielle « (...) *un rdv avec la représentante de la DRAC de Lille (...) A ma demande " comment monter un dossier pour répondre un appel à projet ?", elle m'a montré un dossier cartonné, avec des photos collées au scotch (...) représentant des galets de la côte d'opale. Quelques feuilles dactylographiées (...) et j'avais compris que le figuratif n'avait pas droit de cité.* »

**Françoise Moulin-Schoen** affirme non sans raison que « (...) *si l'État met son nez dans les choix culturels, il usurpe une compétence en se portant juge ce qui serait « artistique » ou non.* »

### Débat :

**Jean-Claude Ogier** : Faire reconnaître l'art partout, dans les intérieurs, les écoles, les lieux de vie , là on peut demander des taxes ... **Demander une taxe professionnelle.**

**Jean Pascal Princiaux** : J'étais dans les petits papiers du ministère il y a quelques années. Je trouve qu'il faut virer les gens du Ministère qui ne cesse d'amplifier le mouvement de faire sortir la France du jeu de l'art contemporain. Tout l'appareil technocratique vise à promouvoir des artistes déjà promu à l'étranger contre les artistes français. Et qui sont quelquefois d'un niveau inférieur. Il faut dégager ces gens !!!

**FDV** : Au Grand Débat à l'ENSBA du mardi 5 mars, tous ces gens qui sont au pouvoir étaient là, Aillagon, Jean de Loisy. Ils sont très nombreux, comment les virer ? Si on en fait partir certains, d'autres vont les remplacer.

**Hélène Barbe** : J'avais une petite résidence à Sydney. Là-bas ils se demandent pourquoi ils n'ont pas plus d'artistes français en résidence. Ils disent que la France n'envoie jamais d'artistes chez eux. **Je propose que la France envoie plus d'artistes dans les résidences à l'étranger.**

**Yann LeHouelleur** : On peut être artiste sans rencontrer tous ces gens-là. Un artiste va vers son public. Je travaille dans la rue. Ce qui compte c'est d'aller vers sa clientèle.

CRISE ENTRE YANN LEHOUELLEUR ET JEAN-CLAUDE PRINCIAUX QUI SE SENTENT AGRESSES – REPRISE

**Bertrand Capsu (peintre sculpteur)** : J'insiste sur le rôle social que l'art peut jouer, estime de soi, vision partage, représentativité sociale, etc., qu'on utilise plus l'art ou exprimer cela. **Notre pays est en pleine crise, il faut créer du lien social avec l'art.**

APPROBATION DE L'ASSISTANCE, BRAVO !!!

**Agatha Prevsner** : Il y a une non-réception de la population à l'éducation artistique telle qu'elle est pratiquée. Je voudrais aussi parler de la concurrence déloyale des amateurs, des cours d'art qui sont animés par des personnes sans aucune formation. Est-il possible que des compétences soient vérifiées, exigées par la MDA ?

**Véronique Caro** : **Il y a un vrai danger à appeler les artistes des animateurs.**

**Sabine Samélé** : J'estime qu'il est nécessaire d'avoir un diplôme pour enseigner, mais que par contre il n'est pas nécessaire d'avoir fait des études pour être artiste. Professeure 20 ans, c'est difficile de transmettre toutes ses belles choses dans des conditions si difficiles. Dans le cadre du Grand débat national, on doit revendiquer notre statut mais on ne peut pas faire abstraction du contexte actuel.

**Valentine Clouet des Pesruches (peintre)** : Quand j'ai commencé à travailler il n'y avait pas de statut d'artiste, pas de sécu, donc on a bien de la chance aujourd'hui d'avoir la SMDA.

BRAVO DE L'ASSISTANCE

**Intervenante** : Je pense que l'on est un vrai créateur quand on crée. Et ne pas encourager l'art conceptuel qui nous conduit au trou.

**Francis Lenoir (graphiste)** : Il n'y a peut-être pas assez de propositions constructives aujourd'hui, peut-être trop de critiques. On a la chance d'avoir beaucoup de diversité. Mais je souhaite que le site de la MDA soit plus agressif, plus marchand. **Y-a-t-il une possibilité d'être homologué par la MDA ?**

**FDV** : Nous avons deux sites. Nous voulons avancer. Le site de la MDA est en mutation. Est-ce qu'on va faire un site avec vente ? Ou décider au final de faire juste une présentation ? Ou va-t-on mettre juste en relation le collectionneur et l'artiste ?

**Intervenant** : Pourquoi ne pas utiliser le logo ?

**Francis Lenoir** : Pourquoi ne pas mettre une galerie virtuelle ?

**FDV** : Oui, c'est une galerie virtuelle qui permet de se mettre en lien avec les clients.

**NK** : La MDA comme un vivier de talents.

**Hélène Barbe** : Ma fille mannequin a gagné beaucoup d'argent, elle devait aller régulièrement chercher du travail auprès de Pôle Emploi. On lui proposait des travaux qu'elle était incapable de faire, qui sont du travail pour des artistes, mais moi qui ai fait les Beaux-Arts, non, je ne pouvais pas recevoir des travaux. Cela serait bien de **faire quelque chose auprès du Pôle Emploi pour faire reconnaître nos compétences.**

**Taissya Tcherkasova** : Le site art contemporain n'est pas connu !

**FDV** : Ce site a plus de 400 000 visiteurs par an.

**Taissya Tcherkasova** : Pourquoi pas collaborer avec des étudiants qui sortent de l'école pour élaborer ce site ?

**FDV** : Nous avons une petite équipe très spécialisée. Pour faire ce qu'il faut, ce sont des compétences très poussées qui nous sont nécessaires.

**Jean-Claude Ogier** : On pourrait envisager une vraie compagne de financement de l'art, des artistes en général, par les réseaux sociaux. **Pourrait-on envisager une campagne de promotion des artistes de la MDA ?**

**Christine Hallo** : Ma gratitude va à la MDA mais aussi à *La Condamine* qui offre des soirées thématiques par exemple sur Instagram, "*Peut-on avoir une relation avec Instagram ?*". Je me disais qu'on pouvait quelque chose, **en complément du site, d'avoir une branche MdA Instagram ?**

**FDV** : C'est du temps et de l'argent !

**Caroline Audry** : On parle beaucoup d'argent ! On trouve accolé artiste-RSA. "*La Condamine*" c'est 50 € par an, je n'ai pas les moyens ! Un moment il faut arrêter de payer partout. Dans 5 ans les réseaux sociaux seront pourris comme le réseau ferroviaire !!!

*18 H 25 fin de séance*

---

Compte-rendu rédigé le 9 mars 2019 par Laurence Duc, Secrétaire Générale et Martine Salzmann, Secrétaire Générale Adjointe